

HOTEL DE CAUMONT

Fonds de dotation

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE **31 DÉCEMBRE 2025**

HOTEL DE CAUMONT

Fonds de dotation
Siège social : 3 Rue Joseph Cabassol
13100 AIX-EN-PROVENCE

833 581 697 RCS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation HOTEL DE CAUMONT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note suivante de l'annexe des comptes annuels :

- La note « Changements de méthodes comptables » qui traite des incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 sur les comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 23 juillet 2026
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Sébastien LE NEEL

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	32 010	32 010		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	150 000	150 000		5 265
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		182 010	182 010		5 265
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	70 000		70 000	140 000
	Autres créances				5 548
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	129 980		129 980	184 453	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	199 980		199 980	330 001
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		381 990	182 010	199 980	335 265
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	10 000	10 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Fonds propres consommables	137 897	130 372
	Résultat de l'exercice		
	Total des fonds propres	147 897	140 372
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Provisions	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		5 265
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		5 265
	Total des fonds associatifs	147 897	145 637
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	44 003	181 099
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 080	8 530
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
TOTAL PASSIF	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	8 080	8 530
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	199 980	335 265
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00	0,00
	(1) Dont à moins d'un an	8 080	8 530
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	5 265	
	Dons	40 800	269 000
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Versement et consommation de la dotation consommable	(7 525)	60 097
	Total des produits d'exploitation	38 540	329 097
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	13 363	6 844
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 265	15 000
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	157 008	141 155
	Total des charges d'exploitation	175 636	162 998
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(137 096)	166 099
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER		
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(137 096)	166 099
	Produits exceptionnels		15 000
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		15 000
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	157 096	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	20 000	181 099
	TOTAL DES PRODUITS	195 636	344 097
	TOTAL DES CHARGES	195 636	344 097
	EXCEDENT ou DEFICIT		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		12 102
	Bénévolat		12 102
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		12 102
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		12 102
	Personnel bénévole		



Hôtel de
Caumont
Centre d'Art

FONDS DE DOTATION HOTEL DE CAUMONT

3, rue Joseph Cabassol

13100 Aix en Provence

Annexe aux comptes annuels

De l'exercice 2025 pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Total du bilan	199 980 €
• Total du compte de résultat (charges)	195 636 €
• Résultat de l'exercice	0 €

Les notes et tableaux ci-dessous font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Fonds de dotation.

Sauf mention les montants sont exprimés en Euros.

I. Evénements significatifs de la période et Création du Fonds de dotation Hôtel de Caumont

Suite à la restauration historique de l'Hôtel de Caumont et l'installation en ses murs d'un centre d'art, la société Culturespaces constitue le « Fonds de dotation Hôtel de Caumont », régi notamment par les dispositions prévues par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et celles du décret 2009-158 du 11 février 2009.

Le Fonds de dotation est enregistré auprès de la préfecture de Marseille et publié au Journal Officiel le 12 juillet 2014.

Le Fonds de dotation « Hôtel de Caumont » a pour objet de favoriser l'ancrage et le rayonnement du centre d'art de l'Hôtel de Caumont au sein du paysage socio-culturel aixois.

Il soutient tous projets permettant de :

- promouvoir et mettre en valeur l'Hôtel de Caumont
- favoriser la vitalité artistique et culturelle du centre d'art
- permettre d'accueillir dans les meilleures conditions un public large à l'Hôtel de Caumont

Depuis sa création, le Fonds de dotation a ainsi pu accompagner la création du jardin historique, la production de scénographies modernes et la médiation d'expositions phares du centre d'art, les activités pédagogiques et d'accessibilité menées notamment avec la Fondation Culturespaces, etc.

Evénements significatifs :

Néant

Changements de méthodes comptables

A compter du 1er janvier 2025, le Fonds de dotation Hôtel de Caumont applique les dispositions des règlements ANC 2022-06 du 04 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et le règlement ANC 2023-03 du 07 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC 2022-06.

Conformément aux dispositions du règlement, les informations comparatives ont été adaptées afin d'assurer la comparabilité des comptes entre les exercices. Ce changement de méthode n'a pas d'incidence sur le résultat ni sur les fonds propres à la clôture de l'exercice.

II. Règles et méthodes comptables

II-1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général règlement 2014-03 de l'autorité des normes Comptables (ANC) en tenant compte du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et Fondations.

À compter de l'exercice ouvert le 1er Janvier 2025, le fonds de dotation a appliqué le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC 2022-06.

II-2 Principales méthodes utilisées

Dotation en Capital

Le Fonds de dotation Hôtel de Caumont est constitué par une dotation initiale, d'un montant de 10 000 €, versée par la société Culturespaces, étant précisé que cette dotation initiale n'est pas consommable.

Le versement de la dotation initiale est intervenu en août 2016.

Dons et Mécénats

Donateurs particuliers

Au cours de l'exercice 2025 le Fonds de dotation a reçu des dons en numéraire des particuliers à hauteur de 19 300€.

Entreprises et fondations mécènes

Les dons en numéraire provenant de mécènes s'élèvent à 21 500€.

Les dons reçus ont été comptabilisés en produits d'exploitations que ce soit ceux en provenance des fondateurs que des autres donateurs et ne sont pas assimilés à des dotations complémentaires de la dotation initiale.

Les dons passés et reçus au cours de l'exercice ont été utilisés dans le cadre de son action.

En 2025, l'exposition « Le bestiaire magique de Niki de Saint Phalle » a consommé 145 868€ de ressources.

Ces ressources proviennent du mécénat Groupama Gan Reim. La convention stipule que la somme attribuée sera versée sur une période de trois ans. Le deuxième tiers a été versé en 2025, et le solde sera versé en 2026, conformément aux termes de la convention.

Au 31 décembre 2025, le Fonds dédié pour l'exposition « Toulouse Lautrec » s'élève à 20 000€, le « Cercle Caumont » pour 23 043€ et 960€ pour « Oscar Ghez ».

Subventions

Le Fonds de dotation a reçu en 2015 une subvention d'investissement de 150 000 € pour la restauration des jardins de l'Hôtel de Caumont, biens non renouvelables par le Fonds de dotation.

La subvention est reprise dans le compte de résultat au rythme de l'amortissement des jardins soit 10 ans.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Film Cézanne 7 ans
- Restauration des Jardins 10 ans

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision est constituée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres informations

Le Fonds de dotation Hôtel de Caumont n'emploie pas de salariés.

Engagement Hors Bilan reçus

N/A

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	32 010					32 010
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 010					32 010
CORPORELLES	Terrains	150 000					150 000
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 000					150 000
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		182 010					182 010

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			32 010			32 010
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			32 010			32 010
CORPORELLES	Terrains			144 735	5 265		150 000
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				144 735	5 265		150 000
TOTAL				176 745	5 265		182 010

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	70 000	70 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	70 000	70 000	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 080	8 080		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	8 080	8 080		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	10 000			10 000
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Fonds propres consommables	130 372	7 525		137 897
Résultat de l'exercice				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 265		5 265	
Provisions réglementées				
TOTAL	145 637	7 525	5 265	147 897

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Exposition Toulouse Lautrec			20 000	20 000
Exposition Niki de Saint Phalle	141 500	141 500		
Cercle de Caumont	24 099	1 056		23 043
Hôtel de Caumont	7 000	7 000		
Exposition Oscar Ghez	8 500	7 540		960
TOTAL	181 099	157 096	20 000	44 003

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				